

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Vendredi 18 mars 2016

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h13.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Représentants des établissements.

Monsieur Didier Delignières, Madame Aline Esteves représentée par Madame Lucile Medina, Madame Hélène Marquié-Dubié, Madame Lucile Medina, Monsieur Nicolas Saby représenté par Monsieur Didier Delignières.

Représentants du Rectorat.

Monsieur Eric Bouvier, Monsieur Jean-Luc Demortier représenté par Madame Hélène Marquié-Dubié, Madame Florence Godard, Madame Martine Kavoudjian, Madame Anne-Monique Petitjean représentée par Madame Hélène Marquié-Dubié.

Personnalités désignées par le Conseil d'École de l'ESPE-LR.

Monsieur Jacques Bossis représenté par Madame Sandrine Lacoste-Labrit, Madame sandrine Lacoste-Labrit, Monsieur Frederic Vaysse représenté par Madame Sandrine Lacoste-Labrit.

Invités présents à la séance :

Madame Laure Echalié, Monsieur Eric Favard, Madame Catherine Forcheteau, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Lavergne, Madame Louise Nyssen, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Madame Cécile Cusset.

Secrétaire de séance : Wafa Issartel

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Marquié-Dubié, présidente du COSP demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Lucile Medina se porte volontaire.

1- Approbation du procès-verbal 18 novembre 2015

Madame Marquié-Dubié propose de soumettre le procès-verbal du 18 novembre 2015 au vote du conseil.

• Vote sur le procès-verbal du 18 novembre 2015 :

13 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le PV du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique du 18 novembre 2015 est voté à l'unanimité.

2- Présentation de la mise en œuvre de la politique de qualité de la formation de l'ESPE-LR

a- Présentation du référentiel national « Qualité de la formation » des ESPE (L. Nyssen)

Madame Nyssen présente le référentiel national, et la création d'un groupe de travail (constitué de représentants de 12 ESPE) qui travaille sur la question de l'évaluation de la qualité des formations.

Il s'agit de recenser les enjeux de formation en tant qu'objets à évaluer.

Quelques exemples d'enjeux de formation :

- *Coopération entre acteurs*
- *Alternances intégratives*
- *Formation par la recherche professionnalisant et acculturant*
- *Connaitre les processus d'apprentissage et développement des stratégies d'enseignement adaptées visant la construction des compétences des élèves*

Ensuite sont mis en relation, les enjeux, les références et les référés (les données concrètes à évaluer).

L'objectif est qu'au printemps, le groupe de travail réussisse à avoir une « version zéro » du référentiel. Un travail de synthèse sera ensuite réalisé.

Le document sera un outil partagé, une sorte de boîte à idées, donné à chaque ESPE, et proposé aux tutelles qui évaluent les ESPE.

Le groupe espère de ce fait réaliser un travail pérenne.

Madame Echalié trouve intéressant d'essayer d'avoir une démarche nationale, et de faire des propositions à l'HCERES.

Madame Nyssen répond que l'ESPE essaie d'évaluer ses propres formations, c'est le COSP qui récupère ces informations et les transmet au Conseil de perfectionnement.

Monsieur Ramos dit que c'est un cadre de référence qui permet de construire des outils d'évaluation à un public varié.

Madame Medina demande la procédure qui sera adoptée.

Madame Nyssen répond qu'il y aura un mouvement Aller/Retour, le document sera envoyé aux ESPE et il sera fait ensuite une synthèse.

Objectifs :

- Consulter toutes les ESPE : Version zéro à diffuser au sein de chaque ESPE pour pouvoir avoir des suggestions
 - ⇒ Synthèse pour un document consensus = **le référentiel**
- Proposer le référentiel à toutes les ESPE
- Proposer le référentiel aux tutelles qui évaluent l'ESPE (HCERES)
- Avoir un outil pérenne

Madame Nyssen ajoute que le référentiel est un cadre de référence pour construire des réponses d'évaluation en fonction du public (formateurs, étudiants, ...).

Les Indicateurs-Outils sont proposés mais sont également à adapter au niveau local.

Chaque ESPE crée ainsi ses propres outils et peut les diffuser aux autres. L'ESPE de Lille étant plus avancée sur ce dossier, il est possible de voir leur charte et leur questionnaire en ligne.

Le Référentiel est un cadre pour penser et un cadre pour agir.

Monsieur Ramos indique que la démarche est très intéressante et conforme avec ce qu'on sait en matière d'évaluation.

Madame Marquié-Dubié souligne que dans les indicateurs, il y a des éléments intéressants. Cela permet d'enchaîner toute une dynamique et savoir dans quelles mesures on avance sur l'aménagement des formations.

Madame Forcheteau indique que la liste est non exhaustive, il convient de la faire évoluer, par exemple l'aspect professionnalisant n'est pas trop apparent.

Madame Nyssen explique qu'une fois le référentiel présenté au COSP, les membres pourront faire des suggestions.

Madame Kavoudjian dit qu'un référentiel Tronc Commun permettrait une régulation entre différentes ESPE, pour que tous les contrats soient communs à toutes les ESPE avec des déclinaisons plus spécifiques en fonction des territoires.

Monsieur Ramos répond que c'est un cadre à penser, pas un cadre normatif.

Madame Godard ajoute qu'il est possible d'imaginer un dénominateur commun. Madame Kavoudjian ajoute qu'il faudrait des enjeux communs.

b- Proposition de charte pour l'évaluation des formations de l'ESPE-LR.

Objectifs : Identifier les points forts et faibles des formations et veiller au bien-être des acteurs

- Amélioration qualitative et formative => demande une connaissance fine des conditions et des difficultés ;
- Soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques ;
- Encourager le dialogue entre étudiant et acteurs ;
- Favoriser la communication au sein des équipes plurielles et favoriser la diffusion de l'information.

Monsieur Iung indique qu'il a présenté devant le Recteur de l'Académie de Montpellier, les Présidents d'Universités et le Conseil d'École une version zéro de la charte et a reçu un accueil encourageant de tous les acteurs.

Madame Marquié-Dubié présente la charte pour l'évaluation des formations de l'ESPE-LR.

Plusieurs principes à cette évaluation :

- Collégialité (formateurs et étudiants) ;
- Anonymat ;
- Respect des personnes et de l'institution ;
- Confidentialité.

Madame Echalié interroge sur la question de l'anonymat, et demande si les questionnaires sont au niveau de chaque parcours. Il y a le risque de perdre cet anonymat dans les parcours peu représentés. Il convient également d'éviter les questions ciblées sur un enseignement et donc sur un enseignant.

Monsieur Iung répond que les questions sont transversales, pas de questions ciblées sur un seul parcours.

Madame Marquié-Dubié ajoute qu'il n'y aura pas d'évaluations des enseignements mais des évaluations des formations.

Madame Medina indique que les questions sur le contenu des formations paraissent indispensables.

Monsieur Ramos ajoute qu'il faut être vigilant à ne pas mettre un nom sur un dysfonctionnement.

Madame Lacoste-Labrit souligne qu'il manque un item sur l'environnement matériel et pédagogique : le matériel (wifi, restauration, bibliothèque), infrastructure culturelle et sportive, ressources matérielles pédagogiques (en établissement et à l'université).

Monsieur Ramos dit que le questionnaire doit recueillir l'information dont on a besoin pour être efficace. On en est déjà à 95 items, est-il pertinent de poser les questions dont on a déjà les réponses ?

c- Proposition de mise en œuvre de l'évaluation des formations de l'ESPE L-R pour 2016

Madame Forcheteau dit que la composition de l'équipe plurielle est à développer dans la formation (ATSEM, médecin scolaire, PMI, ...).

Monsieur Iung indique que des délégués étudiants des différents parcours, nouvellement élus, et très impliqués vont être sollicités pour informer leurs collègues.

Madame Godard demande d'agrandir le groupe de travail, en effet il y a une petite représentativité du côté employeur. Pour qu'il y ait une dimension professionnalisante, il convient d'équilibrer ledit groupe.

Monsieur Iung valide la demande et ajoute :

- **Les 3 doyens ;**
- **Les 5 DASEN ou leurs représentants.**

Madame Lacoste-Labrit apporte la précision que les deux questionnaires sont travaillés en parallèle, car dans le calendrier proposé les deux enquêtes doivent être réalisées en juin.

Monsieur Iung répond que le travail sur le questionnaire sera réalisé au mois de mai.

- **Vote sur la charte :**

12 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 12

La charte est adoptée à l'unanimité.

Madame Marquié-Dubié dit que c'est une opération pérenne, l'an prochain il sera possible d'apporter encore des modifications. L'ensemble des acteurs va recevoir le questionnaire.

- **Désignation des membres du groupe de travail pour le COSP :**

- **Monsieur Erick Brossard**
- **Madame Florence Godard**
- **Madame Martine Kavoudjian**
- **Madame Sandrine Lacoste-Labrit**

Monsieur Iung souligne que parallèlement à ces travaux, il faudrait qu'à la fin du mois de juin, soit élaborée une politique de démarche qualité la plus complète possible. Il convient dès lors de réfléchir à une charte de fonctionnement des équipes plurielles afin de préciser le rôle de chacun et l'organisation du travail. C'est à ce moment-là que sera fixé le fonctionnement des équipes du conseil de perfectionnement. Ce sera donc un document important qui établira certaines règles.

La séance se termine à 16h07

COSP LR

espe École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Réunion du 18 mars 2016



- 1- Approbation du PV du 13/11/15
- 2- Présentation de la mise en œuvre de la politique de qualité de la formation de l'ESPE- LR :
 - a. Présentation du référentiel national « Qualité de la formation » des ESPE (L. Nyssen).
 - b. Proposition de charte pour l'évaluation des formations de l'ESPE-LR.
 - c. Proposition de mise en œuvre de l'évaluation des formations de l'ESPE L-R pour 2016.
- 3- Questions diverses

Ordre du jour

**Présentation de la mise en œuvre
de la politique de qualité de la
formation de l'ESPE- LR**

- Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école (LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

Il donne un avis sur la création de formations nouvelles ou sous de nouvelles modalités (EAD, FC).

- Il effectue un suivi et des propositions liées aux enseignements de tronc commun, de langue et de TICE.
- Il propose les conditions de mise en œuvre de **l'évaluation des formations** par les étudiants.
- Il organise les liens entre la recherche et la formation.
- Il propose au Conseil d'École une **démarche qualité**.

Rôle du COSP

Le groupe de travail inter-ESPE

Un groupe de travail réunissant des représentants de 12 ESPE réfléchit à la façon d'évaluer la qualité des formations dans les ESPE.

Nous nous demandons

- ce qu'il faut évaluer
- comment nous pouvons l'évaluer

Le référentiel national

Ce qu'il faut évaluer = les enjeux de formation

Par exemple

- La coopération entre les différents acteurs
- L'alternance intégrative
- La formation «à» et «par» la recherche
- Connaitre les processus d'apprentissage et développer des stratégies d'enseignement adaptées visant la construction des compétences chez les élèves.
- ...

Le référentiel national

Les critères = références

Exemple de critères pour l'enjeu «alternance intégrative»

- L'alternance est conçue et organisée de façon à faire du lieu d'exercice un réel lieu de formation.
- Les conditions sont réunies pour assurer la complémentarité et la cohérence des interventions des différents tuteurs.
- La mise en œuvre des différentes unités d'enseignement intègre les problèmes professionnels rencontrés dans l'exercice du métier; les dispositifs sont centrés sur la professionnalisation.
- La formation s'appuie sur une volonté de rendre le lien théorie-pratique réellement explicite.

Le référentiel national

Les données concrètes à étudier = les référés

On cherche des observables très concrètes.

- Questionnaires : c'est bien mais c'est difficile à mettre en place et ça ne permet pas de tout observer.
- Documents de cadrage de la formation
- Fiches UE
- Compte-rendus de réunions
- ...

Le référentiel national

Les données concrètes à étudier = les référés

Exemple de référé pour le critère «Les conditions sont réunies pour assurer la complémentarité et la cohérence des interventions des différents tuteurs.»

Des guides pour les différents tuteurs sont produits et précisent les modalités spécifiques de suivi des étudiants/stagiaires. Données factuelles : concision des documents, disponibilité, diffusion systématique à tous les acteurs (tuteurs, étudiants/stagiaires, chefs d'établissement, collègues de la discipline ou de l'école, inspecteurs...)

Le référentiel national

Les données concrètes à étudier = les référés

Exemple de référé pour le critère «L'alternance est conçue et organisée de façon à faire du lieu d'exercice un réel lieu de formation»

Les conditions de mise en stage des étudiants/stagiaires sont référées aux modes de fonctionnement des enseignants débutants et aux exigences de la formation professionnelle, et sont notifiées dans le projet de formation. Données factuelles : aménagement des emplois du temps (semaine, journée), sélection de lieux de stage « facilitants », procédures de prise en charge progressive de la complexité de la classe, fonctions spécifiques données aux différents types de stage...

Le référentiel national

Objectif

- Consulter toutes les ESPE
- Proposer cet outil à toutes les ESPE. Chaque ESPE pourra ensuite l'utiliser de la façon qui lui paraît la plus pertinente
- Proposer ce référentiel aux tutelles qui nous évaluent (HCERES)
- Avoir un outil qu'il ne faudra pas modifier avec chaque réforme

Le référentiel national

Identifier les points forts et les points faibles des formations dispensées et de veiller au bien-être de tous les acteurs

- Amélioration qualitative et progressive afin de favoriser la réussite des étudiants

- Dans la formation
- Dans le métier

Connaissance fine des conditions d'apprentissage et des difficultés potentielles ou réelles que rencontrent les étudiants

- Soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques.
- Encourager le dialogue entre les acteurs de la formation et contribuer à une meilleure coordination des équipes pédagogiques plurielles.
- Permettre à tous les personnels de mieux réussir dans leurs missions au travers en particulier de l'optimisation du travail en équipes plurielles

Introduction – objectifs généraux

- Favoriser des évolutions afin d'améliorer la qualité des formations,
- Contribuer au dialogue entre les étudiants et tous les acteurs de la formation,
- Favoriser la communication au sein des équipes plurielles,
- Améliorer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs de la formation.

Objectifs définis par la charte

- Conformément aux statuts de l'ESPE-LR (Article 6.2), le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a la mission de proposer les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations.
- Il veille au respect de cette charte et des principes énoncés ci-dessous.
- La synthèse des résultats des évaluations sera présentée au COSP.
- Le président du COSP (ou son représentant) est associé à tous les travaux concernant les évaluations.

Rôle du COSP

- **Collégialité** : tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants, tous les formateurs) pourront participer au processus de conception et réalisation de l'évaluation des formations.
- **Anonymat** : l'anonymat est garanti à toutes les personnes répondant aux enquêtes rentrant dans le cadre des évaluations des formations. Les questions ne peuvent donc faire apparaître le nom d'une personne comme aucune personne ne peut être citée dans un document d'évaluation.
- **Respect des personnes et de l'institution** : au-delà de l'anonymat, le respect des personnes et de l'institution s'impose. Les injures, remarques dégradantes, propos contraires aux valeurs... conduisent à la nullité du document d'évaluation. Tout manquement à cette obligation conduit à l'annulation et à la destruction du document concerné.
- **Obligation de confidentialité** : les éléments d'évaluation sont à usage de travail et ne peuvent être portés à la connaissance des membres extérieurs des instances de travail internes de l'ESPE-LR. Seuls les documents d'analyse et de synthèse approuvés par les conseils de l'ESPE-LR peuvent être diffusés.

Principes

L'évaluation porte sur :

- l'organisation et déroulement de l'année, la charge de travail au cours de l'année ;
- la cohérence pédagogique de la formation au niveau des deux années de master ;
- la mise en œuvre de l'alternance intégrative comme source de développement professionnel ;
- le rôle et la place du stage dans la formation (formes, supports, périodes, durées, etc.) ;
- le développement des compétences du référentiel des professeurs et CPE ;
- la préparation aux concours de recrutement ;
- l'adéquation entre les méthodes pédagogiques adoptées et les objectifs de la formation ;
- l'apport de la recherche dans la formation et du mémoire (ou TSR) pour le développement professionnel ;
- le fonctionnement des équipes plurielles ;
- la diffusion de l'information au sein de l'ESPE-LR auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation.

Thèmes abordés

- Chaque année, un dispositif d'évaluation est proposé par le COSP et validé par le conseil d'Ecole.
- L'évaluation est réalisée sous la responsabilité du directeur et mise en œuvre par le directeur adjoint chargé des affaires générales.
- Un groupe de travail coordonné par le directeur adjoint chargé des affaires générales accompagne la mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il est constitué du président du COSP, des directeurs adjoints de l'ESPE et des chargés de mission de l'ESPE-LR, du délégué académique à la formation, du délégué académique à la pédagogie, d'un DASEN (ou son représentant), des responsables des unités de formation, des responsables de mention, de 6 représentants du conseil d'Ecole au maximum (dont 3 élus étudiants) et de 4 représentants du COSP au maximum. Les responsables de parcours le souhaitant peuvent participer à ce groupe de travail.
- Le questionnaire est élaboré par ce groupe de travail.
- Une fois la période d'enquête terminée et un premier traitement des données réalisé au niveau de l'ESPE-LR, les résultats sont portés à la connaissance des responsables de parcours par l'intermédiaire des responsables d'Unités de Formation.
- Les responsables de parcours puis le bureau de chaque UF doivent ensuite se réunir pour analyser les résultats de l'enquête et formuler leurs conclusions et leurs éventuelles actions d'amélioration. La direction de l'ESPE fait une synthèse des retours qui sera présenté au COSP puis au conseil d'Ecole. Ses conclusions seront soumises au conseil de perfectionnement de la mention. Ces résultats sont transmis aux universités partenaires et au rectorat.

Mise en œuvre



Approbation de la charte par le COSP

- 18 mars 2016 : réunion du COSP, discussion et avis sur la charte ;
- Avril 2016 : validation de la charte par le conseil d'École ;
- Avril 2016 : finalisation du questionnaire par le groupe de travail sur la base du travail déjà amorcé. Le groupe de travail débute son travail le 18 mars.
- Mai 2016 : enquête auprès des étudiants ;
- Juin 2016 : enquête auprès des formateurs ;
- Septembre 2016 : rendu des enquêtes auprès des responsables d'UF et des responsables de parcours ;
- Novembre 2016 : présentation aux conseils des conclusions des évaluations ;
- Fin année 2016 ou début 2017 : réunion des conseils de perfectionnement des masters MEEF.

Objectifs pour 2016



Approbation de la mise en oeuvre par le
COSP

- Variables identificatrices (sexe, âge, site de formation, parcours actuel, parcours précédent....)
- Appréciation sur l'apport du M1 vis-à-vis de la formation en M2 et de l'entrée dans le métier
- Appréciation sur l'organisation du M2 (équilibre et charge de travail, organisation matérielle)
- Stage (organisation, accompagnement, tutorat, articulation avec la formation universitaire)
- Formation universitaire (contenus, suivi par les formateurs, co-interventions, nature des évaluations par rapport aux contenus...)
- Mémoire ou TSR (charge de travail, accompagnement, formation ...)
- Développement des compétences professionnelles ...

Présentation du questionnaire en cours d'élaboration

Merci de votre attention !